

Pertuis, le 12 mars 2021

L'Association Des Moulières Nord, association de quartier née en 2012, est l'émanation d'un collectif qui s'est défendu contre un projet immobilier démesuré et inadapté en zone résidentielle et rurale.

L'association est désormais bien établie et s'est beaucoup renforcée dans les 2 dernières années. Elle est vraiment représentative pour ce quartier. Les objectifs de l'association sont les suivants:

- la préservation de l'environnement,
- la qualité du cadre de vie des habitants,
- l'urbanisation, la voirie et l'aménagement du quartier,
- la sécurité et la sûreté.

Le site de l'association <https://admn.fr/> est très fréquenté. Il est une source d'information locale pour les habitants des Moulières et les Pertuisiens.

L'Association Des Moulières Nord est toujours soucieuse d'être proactive dans l'analyse des projets présentés par les pouvoirs publics et d'être force de proposition positive. Etant libre de toute contrainte politique, elle ne considère que la satisfaction des objectifs de l'association.

### **Remarque préliminaire**

L'ensemble du travail effectué et notamment le répertoire mis à disposition sont de réels atouts pour notre ville.

Le répertoire constitue une base de référence qui permet d'avoir une vue précise de la situation actuelle et qui facilitera la vision des futures évolutions.

### **Remarques sur les documents mis à disposition pour l'enquête publique**

Les objectifs du travail réalisé et de l'enquête publique sont clairement affichés. Le tableau de référence est facilement compréhensible.

La lisibilité de la carte n'est pas aisée. Un découpage de cette carte en plusieurs secteurs avec une échelle adaptée aurait permis une meilleure lisibilité.

La carte reflète-t-elle toujours la réalité du terrain? ou est-ce une projection? la comparaison avec une carte IGN ou OSM et notre connaissance du terrain montre quelques différences.

Il aurait été utile de lister les rues, chemins et problèmes à régulariser et pas simplement de les faire apparaître sur la carte.

Il n'y a aucune référence aux chemins dédiés aux sports et loisirs, pas de référence au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées). L'objectif de la loi instaurant le PDIPR est de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux puis de développer les modes de randonnée non motorisée en assurant la continuité des itinéraires et la conservation des chemins ruraux. Outre la randonnée pédestre, le PDIPR est également ouvert aux randonnées équestres et vttistes.

A titre d'exemple, dans notre quartier, plusieurs chemins sont balisés PR (jaune).